

Lyon, le 11 mars 2026

**Service Sécurité des Produits Industriels et  
Commande Publique**

Mél : [ddpp@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp@rhone.gouv.fr)

Dossier suivi par : Cédric POBEL  
Tél : 04.72.61.37.00

Réf à rappeler  
Dossier : 2026-88

Départ : 2026-2240

À l'attention de

Messieurs les Présidents du conseil départemental,  
du conseil régional et de la Métropole

Mesdames et Messieurs les Président(e)s d'EPCI

Mesdames et Messieurs les Maires,

**Objet : Information DGCCRF – risque d'amiante dans des jouets à base de sable**

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a récemment diffusé des informations concernant la sécurité de certains jouets à base de sable susceptibles de contenir de l'amiante (« sables magiques », « sables kinétiques », « cartes & magnets création en sable », « sableurs »). Ces produits peuvent être utilisés dans les structures de la petite enfance (crèches, assistants maternels) ainsi que dans les écoles maternelles situées sur votre territoire.

Afin d'assurer une diffusion rapide et exhaustive de ces informations auprès des acteurs concernés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir relayer sans délai les recommandations formulées par la DGCCRF, notamment :

- Cesser immédiatement, à titre de précaution, l'utilisation de ces jouets ;
- Replacer les produits dans leur emballage d'origine, puis dans un sac hermétiquement fermé, hors de portée des enfants ;
- Consulter régulièrement le site [rappel.conso.gouv.fr](http://rappel.conso.gouv.fr) et rapporter les produits faisant l'objet d'un rappel.

Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance des structures de la petite enfance et des établissements scolaires de votre territoire.

Les enquêteurs de la DDPP du Rhône sont mobilisés pour contrôler le respect, par les fabricants et importateurs, de leurs obligations en matière d'analyses et de mesures correctives et à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter :

- [La Foire aux questions de la DGCCRF](#)
- [Le Communiqué de presse en annexe](#)
- [Le site national RappelConso](#)

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents et Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma haute considération.

**Le directeur départemental adjoint**

  
**Mathias TINCHANT**